

## Lettre posthume de Nicole Boucheton, vice-présidente de l'ADMD, ancienne déléguée pour la Manche, exilée en Suisse pour mourir dans la dignité !



“

Je suis atteinte d'un cancer du rectum. Lors du diagnostic, le seul traitement curatif était chimio, tomothérapie puis chirurgie : colostomie. J'ai refusé la chirurgie car trop mutilante : l'anus artificiel qui me condamnait à une vie dans des conditions que je juge, pour moi-même, dégradées et inacceptables, limitant considérablement mes activités, activités qui font ma vie. J'ai accepté les traitements de chimio et tomothérapie. J'ai obtenu un répit de 5 mois. Puis ce fut la récurrence. Risquant une occlusion intestinale d'un moment à l'autre, les médecins ne m'ont donné qu'un seul choix, l'hospitalisation pour y pratiquer des soins de confort.

### **Vous avez dit LIBERTÉ ?**

Alors j'ai pris contact avec une association suisse afin d'y pouvoir faire un autre choix, celui d'un départ rapide puisque ma seule issue était la mort.

Cela demande beaucoup d'argent : la prise en charge elle-même, le voyage, l'hébergement sur place lorsque l'on vient de loin.

Ajoutez à ceci le fait d'être encore capable physiquement de se déplacer.

### **Vous avez dit ÉGALITÉ ?**

Lorsque je demandais aux médecins si je pouvais compter sur une espérance de vie d'un mois et demi, le temps moyen pour régler les problèmes administratifs auprès de l'association, ils m'ont répondu « Je ne peux pas vous dire... ça dépend... ». Manque de sincérité, de franchise, de courage.

### **Vous avez dit FRATERNITÉ ?**

C'est en Suisse que j'ai rencontré ces trois valeurs qui sont pourtant celles de la République française. Merci à ce pays juste et compassionnel. Et bien sûr, la solidarité je l'ai rencontrée auprès de mes amis de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité qui ont tout fait pour faciliter mes démarches.

L'engagement 21 du président Hollande, non tenu, qui s'enlise dans sa mise en place de missions et rapports successifs verra-t-il le jour ? J'aurais aimé en profiter et ne pas avoir à m'exiler en Suisse. J'en veux à ce président en qui j'avais confiance en lui donnant ma voix. Mais je sais que mes amis militants et les 92 % de Français favorables à une loi de liberté qui permet à chacun de choisir sa fin de vie ne baisseront pas les bras et que la victoire est proche. ”

Nicole Boucheton

# 34<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association pour le Droit de Mourir

## Résultat du vote

(scrutin par correspondance sous contrôle d'huissier et sur place, le 13 septembre 2014)

Nombre de votants : 11 404

### Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.



Oui : 98,51%  
Non : 0,37%  
Abstention : 0,94%  
Non exprimés : 0,18%

### Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activités présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.



Oui : 98,37%  
Non : 0,31%  
Abstention : 0,96%  
Non exprimés : 0,36%

### Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice 2013, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par le trésorier et affecte le résultat au compte report à nouveau.



Oui : 97,59%  
Non : 0,45%  
Abstention : 1,70%  
Non exprimés : 0,26%

### Quatrième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2014, approuve ledit budget.



Oui : 97,18%  
Non : 0,41%  
Abstention : 2,01%  
Non exprimés : 0,40%

### Cinquième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2013.

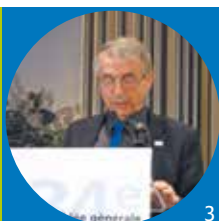


Oui : 97,58%  
Non : 0,30%  
Abstention : 1,77%  
Non exprimés : 0,35%

# r dans la Dignité



1. Jean-Luc Romero, président de l'ADMD  
2. Aycke Smook, président de la fédération européenne  
3. Jean Baubérot, sociologue



4. Christophe Michel, secrétaire général de l'ADMD, responsable des Jeunes de l'ADMD

5. Robert Wohlfahrt, délégué de l'ADMD pour le Bas-Rhin

6. Sarah Wootton, directrice générale de Dignity in Dying (Grande-Bretagne)



7. Catherine Trautmann, ancienne ministre, ancienne maire de Strasbourg  
8. Lydie Err, ancienne députée au Parlement du Grand Duché de Luxembourg, co-auteur de la loi sur l'euthanasie  
9. Sandra Martino, membre de la direction de Dignitas (Suisse)  
10. Muguette Dini, sénatrice du Rhône  
11. Les membres présents d'ADMD-Ecoute



Nicole Boucheton, vice-présidente de l'ADMD, ancienne déléguée pour la Manche,

Jacqueline Jencquel, déléguée nationale, déléguée pour les 7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Paris

J'ai découvert Nicole lors d'une réunion de l'ADMD en Haute-Marne. Nous avons fait ensemble le déplacement, et le voyage en train fut l'occasion de nous découvrir. Nos vies ne se seraient sans doute jamais croisées si nous n'avions pas eu toutes les deux cette conviction profonde qu'il fallait changer la prise en charge de la fin de vie.

J'ai eu le privilège – je dis bien le privilège – de passer ses dernières minutes de vie avec elle, puisque Nicole m'avait demandé de l'accompagner en Suisse. Calme et souriante jusqu'au bout, indépendante et déterminée, Nicole portait alors un superbe t-shirt rouge sur lequel était écrit « Ni dieu ni maître ». Ultime pied-de-nez de la libre-penseuse qu'elle était... Est-ce à dire que Nicole ne croyait en rien ? Non. Nicole croyait en l'Homme et en la sincérité des sentiments.

Nicole est partie comme elle a vécu, forte et courageuse. Amaigrie et fatiguée, Nicole était à cet ultime moment le visage de la dignité humaine.

Jacqueline Jencquel

## Malade, exilée, décédée et maintenant humiliée

Mon amie Nicole Boucheton, humaniste, libre-penseuse, femme engagée, vice-présidente de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, a dû partir en Suisse, le 6 août dernier, parce qu'elle était arrivée au stade terminal de son cancer et que l'occlusion intestinale menaçait à tout instant de la rendre dépendante de manière définitive pour ses derniers jours. Elle ne le voulait à aucun prix et la médecine, agissant dans le cadre de la loi du 22 avril 2005 dite loi Leonetti, du nom de son rapporteur, ne lui permettait pas autre chose que de souffrir, de sombrer dans un état de dégradation qu'elle ne souhaitait pas et de mourir à l'aide d'une sédation, c'est à dire par privation d'alimentation et d'hydratation (la mort de faim et de soif) sous contrôle médical.

Femme libre, Nicole a pris en conscience la décision qu'elle estimait la meilleure pour elle-même : le départ en Suisse où le suicide assisté est accepté. Sa famille, ses amis, toutes celles et tous ceux qui l'aimaient, l'ont accompagnée dans cette épreuve dans laquelle elle a fait montre de courage, de lucidité, de dignité et, avant tout, d'une grande sérénité.

Bien sûr, aujourd'hui, nous sommes émus et tristes en pensant à Nicole. Mais nous savons qu'elle est en paix avec elle-même et qu'elle a eu, somme toute, la vie qu'elle désirait, du début à la fin.

Malade, exilée en Suisse car la France, pays des Droits de l'Homme, ne reconnaît à personne le droit d'éteindre lui-même la lumière, Nicole est aujourd'hui décédée. Ses cendres reposent en paix de la façon qu'elle souhaitait.

Suprême gifle qui lui a été donnée de manière posthume, le journal Ouest France – Nicole habitait dans la Manche –, invoquant un devoir de neutralité qu'il ne respecte pourtant pas lorsqu'il s'agit d'annoncer des offices religieux, de reproduire des prières – je n'ai rien contre – a refusé de publier le faire-part de décès qu'elle avait elle-même rédigé, qu'elle ne souhaitait pas voir modifié, et pour lequel, très normalement, il faut payer un prix.

Voilà que Ouest France, journal quasi monopolistique dans l'ouest de notre pays, financé en partie par nos impôts (à hauteur de 6 centimes par exemplaire vendu), fait le tri entre les bonnes morts et les mauvaises morts, les bonnes annonces et les mauvaises. Entre les bonnes personnes et les mauvaises ?

Malade, exilée, décédée donc, la mémoire de Nicole a été humiliée. Bafouée. Au nom d'une morale archaïque, de la censure d'une presse qui refuse que la société évolue et accorde le droit à chacun d'être, de vivre et de mourir différemment.

Alors certes, un journal peut avoir une ligne éditoriale. Mais le droit ne donne pas tous les droits, et surtout pas celui d'humilier une femme qui, toute sa vie, s'est battue aux côtés des plus faibles pour que chacun, à sa propre façon, puisse jouir de sa liberté.

Je rends hommage, comme président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, mais aussi comme ami, à Nicole Boucheton, partie trop jeune (63 ans), trop vite, trop loin, mais partie libre, emportant avec elle la conscience inébranlable d'avoir agi en femme digne, libre et moderne.

Jean-Luc Romero-Michel



Credit photo : Franck Laguillez

## Dimanche 2 novembre 2014

**7<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.**

• **À Paris, un grand rassemblement se tiendra sur la place de la République, à 16 heures.**  
Tous les adhérents d'Île-de-France – et leurs amis – y sont attendus.

• **En région, vous voudrez bien prendre contact avec votre délégué pour connaître le lieu et l'horaire de la manifestation.**